



ETUDE DE CAS SUR LE FONCIER

La lutte des Benet pour sécuriser leurs terres

Résumé

Le gouvernement a classé le terroir des peuples indigènes Benet dans le mont. Elgon Crown Forest depuis l'année 1993 sans consultation ni consentement de la communauté. Les Benet ont été autorisés à rester dans la forêt mais selon des règles strictes comme les restrictions dans le domaine de l'agriculture, l'élevage des chèvres, etc. Une série d'événements ont progressivement réduit les droits des Benet qui n'ont pas subi uniquement l'oppression du gouvernement mais ont également souffert de l'oppression d'autres communautés de la région. L'Ouganda est partie prenante dans plusieurs protocoles internationaux, dont les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (VGGT) qui

obligent notamment les États à reconnaître les aspects sociaux, culturels, spirituels, économiques, environnementaux et politiques de la terre pour les peuples autochtones et les autres communautés ayant des régimes fonciers coutumiers.



Entretien avec Yesho Arapson, président du MEBIO, frère Chemengech Arapkures (au centre) et Benjamin Mutambukah, auteur de l'article. Photo de Chebet Mungech

Contexte et problématique

L'initiative est située dans le district de Kween, à l'Est de l'Ouganda, près de la frontière avec le Kenya. La zone d'intérêt se trouve dans les trois sous-collectivités de Kwosir, Kitawoi et Benet, où vivent la majorité des Benet. Les Benet, que leurs voisins Sabinu désignent de manière aussi dérisoire comme des Ndorobo, Mosopishiek ou Ogiek, habitent depuis plus de 500 ans dans la forêt et les landes du mont. Elgon. Les Benet décrivent leurs parcours comme s'étendant de la rivière Sironko d'Ouest en Est en traversant la rivière Suam jusqu'au Kenya, puis de nouveau en passant par la rivière Lwakhakha en Ouganda jusqu'à la rivière Manafa.

Dans leur habitat d'origine, le mont de la forêt d'Elgon, les Benet ont été impliqués dans l'élevage de moutons et de bovins, la récolte du miel et la culture limitée de pommes de terre et de blé. Ils troquaient alors leurs produits avec du maïs que cultivaient leurs voisins Sabinu dans les basses terres.

En 2013, un recensement des populations de Benet a été réalisé dans les trois districts de Bukwo, Kween et Kapchorwa. Il s'est avéré qu'ils étaient au nombre de 8 500, la majorité d'entre eux (4 500) vivant à Kween. Lors du recensement national de 2014, il a été établi que dans le district de Kween, un ménage moyen comptait 5,2 membres, ce qui signifie que les Benet appartiendraient approximativement à 865 ménages, dans le district.

Forme de résilience communautaire considérée comme agression des ressources naturelles

En 1970, il y a eu une sécheresse et un feu sauvage a détruit une grande partie de la forêt où vivaient les Benet. Pour la première fois en 1971, la communauté a planté du maïs pour compléter ce qu'ils pouvaient chasser et cueillir dans un environnement calciné. Parce que la terre était vierge, les rendements étaient très



Jardins sains (g à d) de maïs, de pommes de terre et de blé comme preuve de la fertilité des terres Benet. Photos de Chebet Mungech et Benjamin Mutambukah

bons, ce qui a créé, entre autres, des envies chez leurs voisins.

Cela a marqué un changement par rapport à la pratique où seules de petites étendues de terre étaient cultivées sur la montagne pour la production de la pomme de terre et du blé. Pour une fois, de vastes zones ont été ouvertes à la culture du maïs. L'ouverture de terres précédemment boisées a alerté le gouvernement qui a conclu à tort que la forêt avait été envahie. En réalité, ce sont les mêmes habitants qui ont adopté un mode de vie différent pour faire face aux options de survie limitées que la forêt offre désormais. La communauté Benet, bien sûr, a continué à affirmer qu'elle n'empiétait pas car elle utilisait simplement sa terre différemment.

Le gouvernement a trainé la communauté devant les tribunaux. Au cours de la procédure,

la communauté a maintenu qu'elle n'empiétait en aucune manière sur les forêts publiques mais utilisait plutôt ce qui était légitimement leur terre. Ils ont réussi à faire valoir leurs arguments et à convaincre le tribunal qu'ils étaient en fait les propriétaires légitimes de la terre. Le tribunal a donné instruction au commandant de police du district d'écrire au gouvernement central une lettre indiquant que les Benet étaient les véritables propriétaires du terrain. Ce fut une victoire majeure née des efforts de la communauté.

En guise de suivi, le gouvernement a envoyé l'agent forestier régional de Mbale pour visiter la région. Il a remonté la montagne vers les landes où il a trouvé des colonies de Benet. Il a demandé à la communauté s'ils payaient un impôt progressif au gouvernement, ce qui était le cas. Il leur a demandé s'ils étaient représentés dans le conseil de district et ils ont dit qu'ils n'avaient pas leur propre siège au conseil mais qu'ils étaient représentés par les Sabinu des basses terres. Malheureusement, les deux communautés avaient des intérêts et des défis divergents et les Sabinu n'avaient aucun intérêt à protéger ceux des Benet.

En 1973, le gouvernement, par le biais de l'agent forestier régional, a demandé à la communauté de choisir et de s'établir dans des zones forestières situées en contrebas des landes où le maïs pourrait se développer. Certains membres de la communauté qui n'avaient pas peur de défricher la forêt épaisse ont pris leur courage et ont accepté d'être réinstallés. D'autres, cependant, ont choisi de rester dans la forêt.

En 1983, le gouvernement a ordonné que les terres occupées par les Benet soient délimitées pour une réinstallation. La décision a été prise sans consulter les personnes qui occupaient déjà la terre. Elles ignoraient en grande partie qu'elles étaient tenues de demander la terre, ce qui les défavorisait par rapport aux fonctionnaires Sabinu qui étaient mieux informés. Ces derniers en ont profité pour demander la terre, obtenir une allocation et expulser certains des Benet qui occupaient déjà les terres. Certains des Benet ont dû corrompre les fonctionnaires pour obtenir des parcelles de

terrain, alors que d'autres ont fini par ne rien recevoir du tout.

La violence gouvernementale pour déplacer les communautés

Pendant la réinstallation, tous les Benet n'ont pas été déplacés. Entre 1988 et 1990, le gouvernement a cherché à réinstaller les personnes précédemment exclues. Certains ne voulaient pas être déplacés et ont résisté, ce qui a provoqué des violences de la part de l'État après que le Département des forêts leur eut donné un jour de préavis pour partir. Des maisons ont été incendiées, le bétail confisqué et la communauté déplacée de force au district de Kween. Beaucoup de Yatui Benet, cependant, ont résisté à la réinstallation et ont choisi de rester dans la forêt en vivant dans des grottes ou sous des arbres, malgré la menace constante de l'Autorité Ougandaise pour la Faune et la Flore.

Réponse

Objectifs :

Privés de l'accès à leurs terres, bien qu'ils aient démontré à plusieurs reprises la légitimité de leur revendication, les Benet ont constamment été amenés à revendiquer ce qui est légitimement leur.

Stratégie / activités et parties prenantes

Les ressources nécessaires étaient principalement financières et techniques. Les ressources financières pour le procès venaient d'Action Aid Ouganda, tandis que l'Alliance pour le Foncier de l'Ouganda a fourni l'appui nécessaire pour consolider les éléments de preuve essentiels à la victoire. Le MEBIO a également galvanisé la communauté en mobilisant et en présentant le cas à la cour et à la délégation qui a rencontré le Président de la République.

En 1993, le gouvernement a finalement procédé à une étude de la zone attribuée aux Benet en 1983. Au cours du processus, il est apparu que la zone proprement dite se situait entre les rivières Kaptokwoi et Kare à l'Ouest et à l'Est respectivement et la frontière de 1936 ; et la

falaise naturelle au Nord et au Sud, estimée initialement à 6 000 hectares, s'élevait à 7 500 hectares. La zone de réinstallation de 6 000 hectares a finalement été retirée du parc national en 2002 par le parlement. Depuis lors, le gouvernement a considéré que ceux qui occupaient des terres au-delà des 6 000 hectares du comté de Benet et de la paroisse de Kwoti du comté de Tingey empiétaient dans le parc national.



Malgré les restrictions contre le pâturage dans le parc national, notre équipe a trouvé ces vaches qui paissaient dans le parc. En effet, la terre occupée par les Benet et leurs voisins Sabinu est densément peuplée et cultivée, laissant peu d'espace pour le pâturage. Photo de Chebet Mungech

Cette menace d'expulsion a incité la communauté, soutenue par deux ONG, Action Aid Uganda et Uganda Land Alliance, à porter plainte contre l'Autorité Ougandaise pour la Faune et la Flore et le procureur général pour obtenir le droit des Benet de conserver la propriété des 1 500 hectares. Cela a abouti à une décision en faveur de la communauté dans une ordonnance de consentement et un décret en date du 27 octobre 2005. En partie, la décision stipule:

“Qu’il est déclaré par la présente que la Communauté Benet résidant dans le sous-comté de Benet, y compris les habitants de la paroisse de Yatui et du village de Kabsekek du comté de Kween et de la paroisse de Kwoti du comté de Tingey, sont des habitants historiques et indigènes des dites zones qui avaient été déclarées Zone Protégée ou parc national; Qu’il est déclaré par la présente que ladite Communauté est habilitée à rester dans lesdites zones et à mener des activités agricoles, y compris en développant les mêmes activités sans restrictions; Que les intimés prennent toutes les mesures nécessaires pour réexaminer ladite zone en tant que zone de faune protégée ou parc national conformément au présent jugement de consentement, après une inspection physique de la limite avec la communauté Benet.”

Cette décision de justice n'a jamais été appliquée depuis près de 13 ans.

Le 16 février 2008, Yatui Benet, un sous-groupe des Benet, dans l'ancienne zone de réinstallation des Benet, a été violemment expulsé par l'Autorité Ougandaise pour la Faune et la Flore. Dans les quatre mois suivant l'expulsion, avant que la communauté ne reçoive temporairement des terres à Kisito, dans le sous-comté de Kwosir du district de Kween, la communauté devait se réfugier chez des parents ou trouver refuge dans des grottes ou des arbres. Le processus d'allocation temporaire des terres était également entaché d'injustice procédurale et de corruption, certains membres de la communauté devant corrompre les fonctionnaires pour obtenir les terres dont ils avaient besoin. À l'origine, cette communauté était censée rester dans cet endroit temporaire pendant six mois seulement, mais jusqu'à maintenant (2018), les gens continuent de languir dans des établissements «temporaires». Les effets négatifs de ce séjour à long terme dans le règlement «temporaire» comprennent :

- a) Les populations ne peuvent rien investir à long terme sur les terres, comme un logement décent ou des cultures permanentes comme les arbres, qui sont essentiels pour le bois de chauffage et les matériaux de construction;
- b) L'intérêt pour le développement durable des terres est minime, puisque à tout moment, on peut leur demander de partir;
- c) il y a un état d'insécurité foncière permanente; et
- d) Un espace terrestre limité puisque les allocations étaient destinées à une utilisation à court terme uniquement.

Le 5 février 2011, une délégation de Benet a rencontré le Président Museveni chez lui, dans l'ouest de l'Ouganda, et lui a expliqué comment ils avaient été chassés de leurs terres et les souffrances qu'ils subissaient. Le président s'est adressé au Premier ministre en déclarant que "... les familles ont été déplacées et vivent apparemment dans des

rochers. C'est tout à fait inacceptable. "Il a également demandé aux ministères concernés de supprimer la partie London du parc national afin que ces familles puissent être réinstallées de manière permanente. En compensation, les communautés devaient recevoir du matériel de construction et de plantation et du bétail amélioré pour le repeuplement. La possibilité de laisser la communauté paître durablement dans les landes était également à envisager. La réinstallation devait commencer immédiatement.

Le 11 avril 2016, une autre directive présidentielle a été publiée sur le même sujet. Cette fois, il a déclaré que les Ogiek Ndorobos (un nom péjoratif donné à la communauté par le groupe majoritaire des Sabinu) "devraient s'installer en permanence dans les landes à condition qu'aucune activité illégale ne soit exercée sur ces terres, comme la déforestation et le braconnage. Le périmètre se situe entre les fleuves Chepukut et Rwokok, les parties restantes devraient interagir pour le parc national. J'ordonne qu'aucune autorité ne devrait plus déranger la communauté et on me dit que la communauté avait l'habitude de respecter la forêt mais ils ont changé et ont eu recours au braconnage ; ils doivent être sensibilisés à ce sujet.”

La privation de l'accès du peuple Benet à ses terres malgré de nombreux cas démontrant la légitimité de sa revendication a constamment poussé cette communauté à revendiquer ce qui est légitimement leur.

Résultats

Les Benet ont pu obtenir gain de cause contre le gouvernement pour leur droit à la terre ancestrale. Ils ont également pu obtenir deux directives présidentielles en leur faveur. Cependant, le gouvernement a traîné les pieds dans l'application de l'arrêt de la Haute Cour. Il faudra peut-être du temps pour que le jugement soit mis en œuvre, mais la communauté pour le moment a entre ses mains un document à l'appui de ses revendications légales concernant le terrain en question.

Cela a amené d'autres parties, comme Forest Peoples Programme et International Work Group for Indigenous Affairs, à s'intéresser à ce cas et à soutenir la soumission de la question à la réunion de la Commission africaine des droits de l'homme à Banjul en 2015.

La communauté, MEBIO et les ONG locales et internationales amies ont obtenu quelques succès, en particulier en 2005, en obtenant un accord de consentement en leur faveur, selon lequel ils devaient avoir librement accès à la terre d'où ils étaient expulsés.

En 2011, le Président a ordonné au Premier ministre de réinstaller 400 familles Benet qui avaient été expulsées par le gouvernement en 1986. Une autre directive s'en est suivie en 2016, selon laquelle les Benet devaient s'installer en permanence dans les landes à condition que des activités illégales, telles que la culture, la déforestation et le braconnage ne soient pas menés sur ces terres. »

Le jugement de consentement et deux directives présidentielles ci-dessus peuvent être cités comme des succès dus aux efforts de la communauté. Cependant, le défi reste que leur mise en œuvre a été ouvertement ignorée.

“En 1983, le gouvernement a ordonné que les terres occupées par les Benet soient délimitées pour eux. Dans le processus, ils ont envoyé des fonctionnaires Sabinu pour faire la démarcation. Les fonctionnaires ont plutôt amené leurs proches, amis et beaux-parents et leur ont attribué les terres. Nous avons été chassés et invités à remonter la montagne. Chemengech Arapkures, 68 ans, village de Tekandet, sous-comté de Kwosir, comté de Kween, district de Kween, a fait face à toutes sortes de traitements inhumains. Interviewé à son domicile le 18 juin 2018.”



Les cascades comme celles sur la photo ont une valeur sociale importante pour les Benet. Photo de Chebet Mungech

Enfin, pour la présentation du cas à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), la Forest Peoples Programme et le Groupe de travail international sur les affaires autochtones ont bénéficié d'une assistance financière et technique. Malheureusement, lorsque le gouvernement ougandais a été appelé à répondre à la question Benet à la CADHP, la délégation a esquivé la question en disant qu'elle devait retourner à Kampala et se consulter. Il n'est pas clair si la directive présidentielle de 2016 a un lien avec la réunion de Banjul. Cependant, la situation sur le terrain est que le sort de la communauté est resté le même.

Leçons apprises

Le message est clair: de nombreux pays africains ne mettent pas en pratique ce que disent les cadres juridiques et politiques. Les minorités et les communautés pastorales du continent perdent très rapidement des terres au profit des gouvernements et des investisseurs privés sans se soucier des utilisateurs initiaux de

ces terres. En Ouganda seulement, il existe un certain nombre d'autres cas, comme les Batwa dans le district de Kisoro, dont les terres ont été converties en parc national de Mgahinga, les laissant sans abri. Dans le district de Kasese, les Basongola sont victimes du même sort avec leurs terres converties en parc national Queen Elizabeth. Les pasteurs Karamojong ont plus de la moitié de leurs terres encore en réserve et, pire encore, une grande partie de ces terres se trouve dans la ceinture verte plus humide où les pâturages sont plus facilement disponibles pendant la saison sèche.

Des cas similaires existent au Kenya, en Tanzanie et en Namibie, où les populations autochtones sont déplacées, maltraitées ou tuées pour l'extension des zones de loisirs telles que le tourisme. Les ONG internationales doivent agir davantage pour soutenir les efforts déployés aux niveaux national ou continental pour défendre les terres des communautés touchées à partir d'organismes publics et de capitaux privés se présentant comme des investisseurs. Un effort mondial est nécessaire pour que les États respectent les droits à la terre des minorités,

en particulier ceux qui sont signataires de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP), la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT) ou les VGGT.

Conclusion

La situation des minorités ethniques en général est précaire même au niveau mondial. Dans le cas des Benet, nous voyons un cas où les ministères et organismes gouvernementaux parlent des langages différents. Bien qu'il soit reconnu que la communauté doit reprendre possession de ses terres, aucun effort n'est consenti pour y parvenir. Il y a un besoin urgent de galvaniser les efforts des ONG pour aider la communauté à assurer le suivi des réussites déjà obtenues et s'assurer que le gouvernement soit tenu de rendre compte ainsi que d'actualiser les dispositions de la Constitution ou de la politique foncière nationale.

- Il est nécessaire d'augmenter la pression au niveau politique en utilisant tous les moyens légaux pour mettre en évidence les défis auxquels la communauté est confrontée. Les initiatives locales incluraient l'un des éléments suivants:
- Soumission du cas à la cour d'appel
- Présentation du cas à la Commission d'enquête en cours
- adresser la question à la Commission ougandaise des droits de l'homme
- Dans le cas extrême, les Benet peuvent entreprendre les démarches prises par leurs cousins les Ogiek du Kenya et porter l'affaire devant la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples ou suivre l'exemple des Massaï et porter leur affaire devant la Cour de justice de l'Afrique de l'Est.

Author: Benjamin B. Mutambukah, Coordinator (Retired), Coalition of Pastoralist Civil Society Organisations, Uganda.
Email: benjamuta@gmail.com; Tel: +256 701 617 019

Qui est AFSA?

L'Alliance pour la souveraineté alimentaire en Afrique est une vaste alliance d'acteurs de la société civile qui participent à la lutte pour la souveraineté alimentaire et l'agroécologie en Afrique. C'est un réseau de réseaux, comptant actuellement 34 membres actifs dans 50 pays. Ses membres représentent des petits exploitants agricoles, des pasteurs, des pêcheurs, des peuples autochtones, des institutions religieuses, des groupes de femmes et de jeunes et des environnementalistes de toute l'Afrique. L'objectif principal de l'AFSA est d'influencer les politiques et de promouvoir les solutions africaines pour la souveraineté alimentaire.

Soutenu par une subvention de

